



Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Tous les ans, le SE-UNSA, vous alerte sur la situation des collègues issus du concours de recrutement des PE privés de l'avancement au grand choix au bénéfice des anciens collègues instituteurs intégrés dans le corps des PE.

Si auparavant le problème se situait à partir du 8^{ème} échelon, cette année il est reporté au 9^{ème}.

Lors du Congrès National du SE-UNSA de 2013, un mandat issu du projet syndical a été voté revendiquant que l'avancement d'échelon se fasse au rythme de l'actuelle voie la plus rapide des promotions (avancement au Grand choix).

Ce mode d'avancement réglerait le problème de blocage du déroulement de carrière pour les PE issus du Concours externe de recrutement.

Le SE-UNSA soumet donc le vœu suivant au vote des membres de la CAPD :

"La CAPD réunie le 14 novembre 2014 demande que le ministère modifie les règles d'avancement d'échelon des professeurs des écoles de classe normale afin que celui-ci se fasse, au rythme le plus avantageux, c'est-à-dire au Grand Choix pour tous."

Le SE-UNSA dénonce une nouvelle fois le cadre de la grille départementale de notation qui au vu des documents fournis fige la note pédagogique de 20 collègues.

Le SE-UNSA vous demande de réintroduire la souplesse qui existait auparavant afin de redonner confiance à ces enseignants.

Comment accepter un rapport élogieux qui n'engendre pas de hausse de note? Le SE-UNSA ne comprend toujours pas l'intérêt de plafonner les notes et de priver les Inspecteurs, qui sont les plus à même d'estimer si la note du collègue doit progresser ou pas.

Les enseignants ainsi touchés sont déçus et amers et ont la sensation que leur investissement professionnel n'est pas reconnu par leur hiérarchie ce qui n'a d'autre effet que de les démotiver.



Concernant la formation continue, cette année encore le SE-UNSA déplore le très faible nombre de stages à candidatures individuelles : 4 sur un plan de formation de 36 stages. D'autre part, le SE-UNSA vous demande de simplifier la présentation de ce plan de formation, afin de faire gagner du temps aux enseignants, en regroupant les stages à candidatures individuelles soit au début, soit à la fin du plan de formation. En effet, dans sa version 2014, il fallait atteindre la 19ème page avant de rencontrer le premier de ces 4 stages alors qu'ils auraient pu tenir sur une page et demie !

Lors de la réunion du Groupe de travail concernant le dispositif de récupération des heures d'enseignement en dépassement des obligations de service hebdomadaires, le SE-UNSA vous a interrogé sur la situation des titulaires remplaçants amenés à assurer la suppléance d'un collègue travaillant dans une école en expérimentation Hamon avec un après-midi libéré de cours.

En effet, pour le SE-UNSA, ces collègues ayant effectué leur service de suppléance pour la journée complète, n'ont ni à retourner dans leur école de rattachement l'après-midi ni à se rendre dans une autre école pour y effectuer une deuxième suppléance.

Le SE-UNSA souhaite aborder dans cette instance la situation des directeurs qui se sont vu imposer la présence d'un PE FSR à cette rentrée et ainsi une journée supplémentaire de décharge sans aucun cahier des charges particulier.

Ils ont été destinataires d'un courrier daté du 5 septembre avec un tableau à remplir qui devait être soumis à validation de l'IEN, et demandant d'établir un bilan des actions en fin d'année scolaire.

Les collègues ne sont pas opposés au fait de permettre à un enseignant stagiaire d'exercer dans leur classe, pour autant, ils n'acceptent pas que l'administration leur impose maintenant des missions supplémentaires.

Cette journée supplémentaire de décharge était perçue comme une volonté de l'administration de leur apporter une aide dans leur travail de direction mais pas comme un alourdissement de leurs tâches.

Par ailleurs, de nombreux collègues nous ont alertés quant à l'organisation du temps partiel à 80%, tant pour les titulaires que pour les enseignants qui assurent les compléments de service.

Devant la multiplicité des situations, et afin d'éviter toute interprétation erronée des modalités de votre circulaire "temps partiels" de février 2014, le SE-UNSA vous demande de clarifier chacune d'elle en leur communiquant par écrit l'organisation de leur temps de service pour l'année.

Nous sommes bien conscients de la lourdeur du travail que cela représente pour les services administratifs, mais nous pensons que cela permettra d'éviter de nombreux problèmes au moment du calcul des heures effectives de chacun.

Nous souhaitons également connaître les raisons pour lesquelles les kilométrages retenus par vos services pour défrayer les déplacements des personnels appelés à utiliser leur véhicule ont été revus à la baisse cette année.



Pour conclure le SE-UNSA souhaite aborder les récents propos de la Ministre Najat Vallaud Belkacem devant l'Observatoire de la laïcité qui ont suscité la polémique. Faisant référence à l'avis du Conseil d'Etat émis le 23 décembre 2013, la Ministre vient d'annoncer, concernant les parents accompagnant les sorties scolaires, et particulièrement les mères voilées, que « *l'acceptation de leur présence devait être la règle et le refus l'exception* ».

Deux arguments viennent étayer cette prise de position : d'une part, en tant qu'usagers, les parents ne peuvent être soumis à la neutralité religieuse qui s'impose aux agents du service public en l'état actuel du droit ; d'autre part, la ministre souhaite renforcer l'implication des familles dans la scolarité de leur enfant et la vie de l'école et veut donc « éviter les provocations ».

Pour le SE-Unsa, cette attitude pose plusieurs problèmes, tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond, les sorties scolaires sont des activités pédagogiques hors des murs de l'école, mais sur temps scolaire et dans le cadre des programmes. C'est donc bien l'Ecole publique qui se transporte dans un autre lieu. D'ailleurs, si les parents d'élèves sont sollicités, c'est bien parce que des taux d'encadrement sont imposés par le ministère de l'Education nationale.

A ce titre, tous les intervenants devraient nécessairement avoir une obligation de neutralité. **Il revient donc à l'administration de l'Education nationale de répondre au flou juridique existant et de faire appliquer le principe de laïcité.**

De plus, en faisant appel au discernement des responsables locaux, la Ministre entretient l'idée d'**une laïcité à géométrie variable** en fonction des territoires et des acteurs locaux, tout à fait contraire au principe constitutionnel d'indivisibilité de la République.

Sur la forme, les acteurs de terrain, notamment les enseignants qui sont en première ligne, sont à nouveau livrés à eux mêmes, sans directives précises, ni accompagnement de la part de leur hiérarchie.

L'avis du Conseil d'Etat précise très clairement que « *des restrictions à la liberté de manifester leurs convictions [...] peuvent [...] être décidées et appliquées dans la mesure rendue nécessaire par le maintien de l'ordre public et le bon fonctionnement du service public.* »

Le SE-Unsa vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de mettre en place **des procédures claires en cas de conflits** sur cette question afin que nos collègues sachent:

- Que doit faire le directeur et/ou l'enseignant ?
- Comment établir le dialogue ?
- À quel moment doit-on faire remonter à l'IEN, à vous-même voire au recteur pour arbitrage ?

